

● (1452)

Il vaudrait la peine que le gouvernement réserve une journée pour discuter à fond de cette question afin que le Parlement sache exactement ce qu'il en pense car si l'on n'intervient pas, il sera peut-être trop tard. D'un autre côté, des discussions ouvertes...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, l'endroit le plus indiqué pour poursuivre ce débat serait le comité des affaires extérieures et de la défense nationale devant lequel j'ai comparu chaque fois qu'on me l'a demandé. Il me serait très utile d'avoir avec moi devant ce comité le très honorable représentant dont la position diffère certainement de celle du critique de la défense de son parti.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RECONNAISSANCE DU DROIT DES EMPLOYÉS À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme à la suite du rapport du comité spécial sur la Fonction publique qui a été déposé en février 1967, le ministre nous a plusieurs fois répété que l'on songeait à accorder le droit à la négociation collective aux employés de la Colline parlementaire suivant la recommandation du rapport, le vice-premier ministre peut-il nous dire où en sont actuellement les choses, et si l'on va bientôt présenter une loi accordant à ces employés les mêmes droits qu'aux autres?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous ne présentons certainement pas de loi à ce sujet au cours de la présente session. Il se peut qu'au cours de la prochaine session ou même au cours de la nouvelle législature je présente une mesure globale.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PÊCHERIES

LES ENTRETIENS RELATIFS À LA QUESTION DES LIMITES DE PÊCHE AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais lui demander si, lorsqu'il était à Washington, il a pensé à aborder avec le Président des États-Unis une question très importante concernant la défense des intérêts de pêche du Canada à savoir les négociations concernant l'extension de nos limites jusqu'à 200 milles et la question de la pêche qui s'y greffe. S'il l'a fait, peut-il nous dire quelle réponse il a reçue.

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'en parler brièvement au Président Carter même si, comme le député s'en doute, nous n'avions pas beaucoup de temps pour ce genre de discussion. C'est pourquoi nous sommes convenus de confier à nos ministres des Affaires extérieures, MM. Vance et Jamieson le soin d'en discuter plus longuement. Un compte rendu a été présenté ce matin au cabinet en présence du vice-premier ministre et du ministre des Pêches, et ce dernier étudie actuellement les données que nous avons rapportées.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, il se peut que ce rapport dont nous ne connaissons pas le contenu soit encourageant ou qu'il ne le soit pas et sans demander à qui que ce soit de révéler ce qui s'est passé au cabinet, je voulais savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a saisi l'occasion, lorsqu'il était à Washington, de discuter de la même question avec des personnages influents de cet endroit, certains de ses homologues au Congrès—ces hommes-clé qui doivent ratifier l'accord—et s'il en est sorti des résultats concrets.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé aux chefs du Congrès de cette question.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous devriez avoir honte.

M. Jamieson: Je devrais avoir honte? Je ne suis pas sûr que le député serait de cet avis si les ministres du cabinet américain venaient ici pour exercer des pressions auprès de nos hommes politiques. C'est un premier point; d'autre part je dois dire qu'il n'y a rien de perdu à cet égard. Nous avons eu des entretiens très complets avec le secrétaire d'État (M. Vance) et je promets d'informer la Chambre le plus tôt possible du résultat de ces conversations et des mesures qui seront prises.

LE RAPPORT SUR LA MARCHE DES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES CONCERNANT LES LIMITES DE PÊCHE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question touche à celle qui vient d'être posée, et j'aimerais avoir une réponse du ministre des Pêches et de l'Environnement à ce sujet. En 1977, les États-Unis ont établi le nombre des prises totales de morue et d'aiglefin respectivement à 20,000 et 6,000 tonnes métriques pour le banc Georges, soit une augmentation de 40 p. 100 pour ces deux espèces, ce qui va à l'encontre de l'article 8 de l'accord provisoire de 1977—et ils ont également augmenté les prises de merlan de 3,000 tonnes métriques, et de pétoncles de 180 p. 100 en un an; j'aimerais demander au ministre des Pêches, puisque le premier ministre, pas plus que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne semblent pouvoir répondre, s'il peut faire rapport à la Chambre de la marche des négociations au sujet du différend canado-américain, et si l'on ne s'est pas encore mis d'accord, par exemple, sur le quota des pétoncles prévu pour 1978, peut-il faire savoir à la Chambre ce que deviendra l'accord provisoire des pêches qui est actuellement en vigueur entre nos deux pays?